

# Règlement du concours d'écriture « Ados, entrez en (F)action ! » 2022-2023

## 1- Description du concours

Les éditions In8, basées à Morlaàs (64), organisent un concours d'écriture autour de la collection jeunesse Faction ! à destination des jeunes collégiens (6ème à 3ème) et des élèves de seconde à partir d'une sélection composée de 4 titres : *L'Enfer* de Marin Ledun, 2021 // *Comme ton père* de Gilles Abier, 2021 // *Les Romanichels* de Sébastien Gendron, 2022 // *Malencontre* de Laurence Biberfeld, 2022.

## 2- Participation au Concours

Pourra concourir tout jeune scolarisé en niveau collège ou seconde, qu'il participe au concours selon une démarche individuelle ou accompagnée par les partenaires associés au concours : établissements scolaires, médiathèques, et Forge moderne.

Le concours se divise en 2 catégories :

- les collégiens (de la 6ème à la troisième incluse) doivent écrire une fiction courte « inspirée » de l'un des 4 livres.
- les élèves de seconde doivent écrire une plaidoirie dans laquelle le jeune expliquera pourquoi tel livre, parmi les 4 titres Faction ! sélectionnés pour l'opération, a été pour lui un coup de cœur.

**Chaque participant concourt à titre individuel.** Le texte produit doit être original, et attribué à un seul auteur qui lui apportera son nom en signature.

A l'issue du concours, il sera procédé à la sélection et à la désignation des lauréats (5 pour chaque catégorie) parmi la totalité des textes reçus.

Le concours démarre à compter du 1er octobre 2022. Les participants ont **jusqu'au 10 mars 2023** minuit pour envoyer leurs textes. Au delà de cette date, aucune participation ne sera prise en compte.

Le concours n'est ouvert aux participants mineurs que s'ils obtiennent, et peuvent en justifier à tout moment sur demande des éditions In8, l'autorisation du titulaire de l'autorité parentale. A défaut la participation du mineur pourra être annulée à tout moment et justifier le cas échéant d'une nouvelle sélection.

## 3- Consignes

Seuls les textes qui respecteront les consignes suivantes seront retenus :

*Catégorie Fiction (collégiens):*

- Une histoire complète (avec un début, un milieu, une fin).
- Une nouvelle originale non éditée, inspirée de la thématique d'un des 4 livres de la sélection.
- Une nouvelle dactylographiée d'un maximum de 6000 caractères espaces compris (3 pages).

*Catégorie Plaidoirie (secondes) :*

- Une plaidoirie argumentée inédite en rapport avec un des 4 titres de la sélection.
- Un texte dactylographié d'un maximum de 6000 caractères espaces compris (3 pages).

Chaque texte est signé d'un auteur et d'un seul. Les textes collectifs et les textes à quatre mains seront disqualifiés.

Chaque participant garantit l'originalité et le caractère inédit du texte dont il est l'auteur. Tout emprunt à des textes déjà publiés, y compris dans des journaux ou des magazines, ou diffusés sur Internet, est interdit. Aucun texte ne doit être à caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales.

#### **4- Le jury**

Les éditions In8 procéderont à une pré-sélection des textes retenus et présenteront celle-ci au jury. Le jury sera composé des membres des éditions In8, des auteurs des 4 romans sélectionnés, de bibliothécaires et de documentalistes et d'un représentant de la Forge moderne. Il appréciera les textes soumis en fonction des critères suivants :

- Qualité littéraire (style, orthographe, respect du genre de la nouvelle)  
Respect et qualité de l'utilisation du thème
- Originalité de l'intrigue ou du propos.
- Sens de l'argumentation pour la plaidoirie.

Le jury se réunira la dernière semaine d'avril 2023 pour délibérer.

Ses décisions seront sans appel. Les jurés se réservent le droit de distinguer le nombre de textes qu'ils jugeront pertinents, au maximum 5 par catégorie, et de n'en distinguer aucun s'ils jugent insuffisante la qualité globale des textes reçus. Ils n'ont pas, en outre, à devoir justifier de leurs décisions auprès des participants.

Les lauréats seront informés de la décision du jury par courrier ou mail individuel.

Les résultats seront rendus publics au plus tard le 10/06/2023.

#### **5- Dotations par catégorie**

1er prix : une planche de skate dédicacée, un jeu de livres de la collection Faction !

Du second prix au 5ème : un jeu de livres de la collection Faction !

In8 se réserve la possibilité d'aller au delà des dotations émises selon les partenariats noués.

Les dotations seront remises en public, en présence des jurés et des auteurs, à l'occasion d'un événement qui se tiendra à la Forge moderne (19 avenue Gaston Lacoste, 64000 Pau) le 10 juin 2023. En cas de nécessité de changement de date, les participants seront informés. Les lauréats qui ne pourraient être présents à cet événement pourront venir chercher leurs dotations après cet événement, dans les locaux d'In8, après avoir pris préalablement rendez-vous.

## **6- Remise des textes**

Les textes devront être remis entre le 1er octobre 2022 et le 10 mars 2023,

soit par mail à : [faction@editionsin8.com](mailto:faction@editionsin8.com),

soit par voie postale à l'adresse suivante: concours d'écriture « Ados entrez en (F)action ! » - Editions In8 – ZI Berlanne – 9, rue d'Aspe – 64160 MORLAAS

Les candidats devront joindre à leur texte la fiche d'inscription dûment remplie.

Les textes ne devront comporter aucune mention permettant d'identifier leur auteur. C'est la fiche d'inscription associée qui « signera » le texte et qui sera dissociée du fichier avant soumission des textes aux jurés. A la réception un numéro leur sera attribué.

## **7- Publication**

Les textes primés dans le cadre du concours pourront faire l'objet d'une publication, dont chaque participant recevra un exemplaire. Les candidats primés acceptent, sans aucune réserve, que leur texte fasse l'objet d'une publication partielle ou totale, papier et internet, sans pour autant se prévaloir d'un droit d'auteur. Ils acceptent également toute autre utilisation à but non lucratif, telle que lecture publique ou utilisation pédagogique.

## **8- Loi applicable et juridiction**

Toute participation vaut acceptation du présent règlement. Les participants s'engagent à respecter les dispositions du règlement et reconnaissent qu'en cas de violation d'une de ses dispositions, les éditions In8 auront la possibilité de considérer la participation et/ou la remise du prix comme nulle.

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger, de suspendre, d'annuler le Concours préalablement à la fin de la période de participation. Dans cette hypothèse, l'organisateur s'engage à en avertir les participants dans les plus brefs délais, par les canaux de communication employés pour faire connaître ce concours (site web, partenaires).

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout différend sera soumis à la compétence du tribunal compétent.

**Contact :**  
**[faction@editionsin8.com](mailto:faction@editionsin8.com)**  
**05 59 12 08 70**